



Mon enfant est malade : que faire ?

Guide valable à partir du 7 janvier 2008

1

Premier recours en cas de problème de santé d'un enfant :

appeler le **pédiatre ou le médecin traitant de votre enfant**

2

En cas d'indisponibilité ou si la situation est urgente :

**appeler la Hotline téléphonique pédiatrique de
l'Hôpital neuchâtelois**

032 713 38 48

(24h/24, 365j/365)

Une personne qualifiée de l'équipe médico-infirmière vous écoute et, selon vos réponses :

- dispense des **conseils de santé** et assure le suivi de votre enfant
- propose une consultation avec le **médecin de garde de votre région** (dans la mesure où il est habilité à prendre en charge les enfants)
- propose **une consultation à l'hôpital**. Les enfants des Montagnes neuchâteloises sont accueillis soit à La Chaux-de-Fonds soit à Neuchâtel selon la situation et l'heure de l'appel
- vous recommande d'appeler une **ambulance** si l'état de santé de votre enfant le nécessite

Un appel au **144** est également possible.

Les maternités de l'Hôpital neuchâtelois poursuivent leur activité sur leurs sites respectifs.

Document à conserver, merci !



Pédiatrie neuchâteloise : ce qui change en janvier 2008

Indépendamment de la localisation du site « mère-enfant » unique, la centralisation de la pédiatrie hospitalière est indispensable au maintien de telles prestations dans notre canton. Annoncée en août dernier comme mesure transitoire incontournable à court terme pour 2008, elle sera effective dès le 7 janvier.

L'activité hospitalière sera centralisée depuis le 7 janvier à Pourtalès, dans l'attente de la concrétisation du site « mère-enfant ». A partir de cette date, aucun enfant ne passera plus la nuit sur le site de La Chaux-de-Fonds. Des prestations ambulatoires y sont par contre maintenues, sous forme de policlinique (consultations) et de chirurgie d'un jour.

Policlinique et chirurgie d'un jour maintenues

Une policlinique pédiatrique est conservée à La Chaux-de-Fonds, ouverte de jour, 7 jours sur 7. La **Hotline pédiatrique** renseignera les parents, de jour comme de nuit, sur la marche à suivre. Une activité chirurgicale d'un jour (entrée et intervention le matin, sortie en fin de journée) subsistera également à La Chaux-de-Fonds, les enfants opérés étant transférés en fin de journée à Pourtalès en cas d'impossibilité de retour à domicile.

La maternité de La Chaux-de-Fonds poursuit son activité

L'activité de la maternité de La Chaux-de-Fonds est maintenue, seuls les accouchements à risque (selon indication médicale) sont réalisés sur le site de Pourtalès pour faciliter la prise en charge de nouveau-nés nécessitant un passage en néonatalogie (soins intensifs pour nouveau-nés).

Des mesures qui ne préjugent en rien de la suite

Cette nouvelle organisation est valable en 2008 ; le maintien de prestations ambulatoires sur deux sites n'est applicable que dans l'attente de l'installation définitive du site « mère-enfant » unique, dont, nous le rappelons, la localisation est du ressort du Conseil d'Etat.

Nouvelle équipe médicale

La perspective de concrétisation du site « mère-enfant » sur un seul site a permis de rendre attractifs les postes médicaux mis au concours pour remplacer les médecins démissionnaires à fin 2007. L'équipe sera constituée en 2008 de 6 médecins cadres hospitaliers aux profils médicaux complémentaires. Les pédiatres installés du canton poursuivront leur collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois à travers une participation aux activités de la policlinique pédiatrique les week-ends et jours fériés.

Guide pratique à conserver

Vous trouverez au verso de ce document un guide pratique rappelant la marche à suivre en cas de problème de santé chez un enfant, valable pour l'ensemble du canton dès le 7 janvier. Nous vous conseillons de conserver ce document précieusement.